

## **L'information des bénéficiaires est assurée et leur participation aux décisions en matière de santé est renforcée**

*Les bénéficiaires du projet doivent avoir la possibilité d'accéder à une information complète et objective en matière de santé génésique, ainsi que sur les différents recours qu'ils peuvent utiliser. Actuellement, le dédale des services, la complexité des chemins à suivre et surtout les réticences socioculturelles font que les populations cibles du projet doivent réussir un véritable parcours du combattant pour obtenir les soins ou les services dont ils ont besoin.*

*Au-delà d'un manque d'information, il s'agit d'un manque de prise de conscience des droits dont chacun est bénéficiaire. Le projet s'attachera donc à développer l'information, mais aussi la défense des droits des hommes et des femmes dans le domaine de la santé génésique et sexuelle.*

### 3.1. Développement de supports d'information

En collaboration avec tous les partenaires et tous les acteurs, et en s'appuyant sur les attentes des bénéficiaires, de nouveaux supports d'information seront conçus. Il pourra s'agir de moyens classiques tels que des affiches, des dépliants, des messages radiophoniques. Ces outils médiatiques seront élaborés éventuellement dans la langue officielle mais aussi dans les langues vernaculaires pour que chacun puisse y avoir vraiment accès.

Il sera fait appel également à des moyens moins classiques de diffusion de l'information comme par exemple le théâtre ou la chanson. Le théâtre est un art populaire particulièrement développé dans les pays concernés et qui jouit d'une très large audience. Des petites pièces pourront ainsi être écrites sur des thèmes particuliers (IST/VIH, grossesse non désirée, mutilations génitales, etc.) et être interprétées par des troupes locales. Ces spectacles seront itinérants pour tenter de toucher le maximum de personnes.

Enfin, la stratégie d'information et de soutien par les pairs sera mise en œuvre : cette approche a donné d'excellents résultats aussi bien parmi la population jeune que dans d'autres contextes (la lutte contre le SIDA par exemple).

### 3.2. Plaidoyer en direction des leaders

Le projet ne pourra atteindre ses objectifs sans la participation active des leaders. C'est pourquoi une information précise concernant les objectifs et les stratégies du projet sera donnée aux leaders politiques, religieux et communautaires. L'information concernant le projet va de pair avec la sensibilisation aux questions et aux difficultés que rencontre la population en matière de santé génésique.

On peut espérer que ce plaidoyer pourra faire émerger une véritable mobilisation des leaders communautaires, des responsables religieux et des autorités locales et régionales. Cette mobilisation pourra prendre de multiples formes : soutien public aux objectifs du projet, appui au renforcement ou à la création de structures adaptées pour les jeunes, contribution financière au système de prise en charge des patientes, plaidoyer en faveur des droits au niveau national, etc...

Cette mobilisation politique devra être réelle et forte, non seulement au décours du projet, mais également ensuite, afin que les thématiques de l'intervention soient inscrites aussi bien dans les demandes d'aides et de partenariats que dans les budgets nationaux et locaux.

### 3.3. Défense des droits en matière de santé génésique

Par l'organisation de réunions d'information et de réflexion avec les populations cibles et l'ensemble des bénéficiaires, le projet favorisera l'organisation de la société civile pour la défense de ses droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Il est possible de créer des comités d'usagers, des conseils de jeunes, etc... qui seront porte-parole auprès des autorités sanitaires ou des services de santé. Les associations locales seront largement impliquées dans cette démarche.